

CIRCULAIRE N° 52 DU 21 DECEMBRE 2021

Aux Présidents des Ligues pour transmission aux CR Running
Présidents des Comités pour transmission aux CD Running

De Jean-Marie Bellicini - Philippe Pellois

Copie Comité Directeur
Souad Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : DEMANDE DE LABELS RUNNING 2EME SEMESTRE 2022

Chères Amies, Chers Amis,

Dans le cadre de la refonte du guide des labels, la date limite des inscriptions relatives aux demandes de labels pour les épreuves se déroulant du 1^{er} juillet au 31 décembre, est fixée au 31 janvier de la même année.

Tout retard sera majoré de 50% du prix du label souhaité avant d'être étudié.

Une attention particulière sera apportée au respect de la réglementation fédérale, notamment, sur les courses Jeunes, pour pouvoir prétendre au renouvellement ou à l'attribution d'un label 2023.

La même attention concernera la différenciation des tarifs d'inscriptions licenciés/non-licenciés.

→ [Lien vers le Guide des Labels ICI Consulter plus particulièrement le Chapitre 3 « Procédures »](#)

Nous vous rappelons que tous les paiements des labels se font directement auprès de votre ligue : aucun chèque ne sera accepté par la FFA.

Recevez, Chères Amies, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Philippe PELLOIS
PRESIDENT DE LA CNR